

Entretien avec Dominique Le Bœuf, présidente de l'Ordre national des infirmiers

« Rendre les soins infirmiers visibles dans toutes leurs dimensions »

Élue le mercredi 14 janvier 2009, lors de la première réunion du conseil national par 38 voix sur les 48 suffrages exprimés, la présidente de l'Ordre national des infirmiers est désormais l'interlocutrice officielle et privilégiée des autorités pour la profession infirmière. Première rencontre et entretien exclusif avec Dominique Le Bœuf dans ses toutes premières heures de présidence.

La revue de l'infirmière : À partir de quelles valeurs allez-vous inviter les infirmiers à se rassembler autour de leur Ordre ?

Dominique Le Bœuf : Lors de la première réunion du conseil national, les élus ont exprimé leur souhait de rendre visibles les soins infirmiers dans toutes leurs dimensions. J'ai entendu une forte demande pour définir et montrer la réalité du travail effectué par les infirmières qui réalisent de multiples activités sur des terrains extrêmement variés, avec bien sûr une haute technicité mais aussi une vraie dimension relationnelle. Nous allons mettre en lumière toutes ces valeurs soignantes, notamment au travers du code de déontologie qui les posera clairement. Ainsi, ces valeurs jusqu'alors "silencieuses" vont pouvoir s'exprimer et porter l'identité infirmière. Être infirmier aujourd'hui est une profession à risques qui demande un fort

engagement individuel sur le terrain mais également sociétal et collectif. Rassemblés autour des valeurs soignantes, y compris au sein de l'Ordre, nous dégagerons une force nouvelle et une meilleure reconnaissance.

LRI : Sur quoi l'Ordre va t-il commencer concrètement à travailler ?

DLB : La montée en charge sera forte ! Début février, nous organiserons un conseil national sur deux jours. Les conseillers suppléants, qui n'ont hélas pu être présents lors de la première réunion du conseil national, seront invités à la première journée plénière et je veillerai à ce que chaque élu puisse avoir le même niveau d'informations pour une cohérence nécessaire de positionnement. La seconde journée de travail concernera les élus titulaires qui définiront ensemble les priorités et les décisions à prendre sur des sujets d'actualités. Nos priorités de travail

« L'Ordre travaillera avec les associations infirmières et les syndicats infirmiers qui ont développé d'importants travaux et de l'expertise dans de multiples domaines de spécialisation », indique Dominique Le Bœuf, qui est aussi secrétaire générale du conseil départemental des Yvelines et vice-présidente du conseil régional de l'Ordre national des infirmiers d'Île-de-France.



© DR

s'organiseront autour de l'élaboration du code de déontologie qui permettra à chacun de se fédérer autour d'une colonne vertébrale. Pour y travailler, nous mobiliserons l'expertise des autres Ordres et notamment les Ordres paramédicaux afin de nous appuyer sur leur expérience.

Le règlement intérieur permettra de dégager une impulsion nationale en matière de fonctionnement interne. Il sera validé par les départements. Le sujet de la cotisation sera évoqué en conseil national, mais c'est l'assemblée des départements qui la votera, sans doute lors de la première assemblée qui aura probablement lieu en mars. Et puis il nous faudra très vite réfléchir en termes de budget, pour avoir plus de visibilité. Le fait d'établir une communication directe avec tous est aussi une de mes priorités. Je suis déjà joignable sur l'adresse internet suivante : ordre-infirmier.national@orange.fr. Enfin, aller à la rencontre des infirmiers sur leurs terrains d'exercice me semble essentiel et je me déplacerai donc dans les régions et les départements pour rencontrer les élus ordinaires.

LRI : Quelles commissions ou groupes de travail prévoyez-vous d'installer en priorité ?

DLB : La commission communication se mettra au travail très vite afin de développer la plate-forme informatique qui permettra un partage sécurisé et interactif d'informations avec les différents conseils. Les départements ayant déjà reçu des demandes relevant de la conciliation, la cellule juridique du conseil national doit également être opérationnelle rapidement. Il faudra par ailleurs instaurer une commission finance autour des questions budgétaires. Enfin, la commission démographie me semble prioritaire afin d'élaborer le paysage exact de notre profession. C'est sur cette base que nous pourrions, par la suite, recenser et définir précisément tous les champs d'activités infirmières pour mieux les valoriser et les faire évoluer en fonction des besoins de santé. Ils sont si riches et si variés, mais si dispersés aussi. C'est leur mise en lumière qui révélera tout l'intérêt et l'attractivité de la profession. C'est grâce à cela que nous pourrions créer des passerelles entre les activités, développer la diversité des parcours et fidéliser les infirmiers.

Évidemment cette liste n'est pas exhaustive et lors du prochain conseil nous ferons le point sur ce qui est nécessaire et urgent en sachant que nous installerons prioritairement toutes les commissions prévues par la loi du 21 décembre 2006¹.

LRI : Le montant de la cotisation ordinaire a suscité de nombreuses discussions, voire des craintes. Que pouvez-vous en dire ?

DLB : Nos critères de réflexion pour fixer le montant de la cotisation doivent d'une part permettre à l'Ordre d'être en mesure de tenir les engagements pris envers la profession et, d'autre part, veiller à ce que cette cotisation soit économiquement acceptable vis-à-vis des infirmières. C'est lors de l'assemblée des départements que cette question sera débattue et votée. Mais je tiens à rappeler que la cotisation servira à assurer l'indépendance de l'Ordre, à faire fonctionner ses conseils et leur permettre de remplir leurs missions.

LRI : Quel pourrait être, dans les prochaines semaines, le rôle de l'Ordre sur les principaux dossiers en cours ?

DLB : Le cabinet de la ministre, qui est venu introduire l'élection du bureau du conseil national, a exprimé le besoin d'interlocuteurs pour discuter sur les dossiers en cours. Nous serons donc très vite associés dans des réunions de travail et saisis sur les dossiers relatifs à l'organisation des soins. À propos du projet de loi "Hôpital, patients, santé et territoires", certains conseils départementaux et régionaux ont élaboré des demandes d'amendements à propos du maintien de la commission des soins infirmiers au sein du conseil de surveillance, et demandé d'introduire dans l'article L 4011-2 l'avis obligatoire des Ordres dans tous

les protocoles de coopérations entre professionnels de santé. L'Ordre national a désormais toute légitimité pour porter ces demandes d'amendements auprès de

la Ministre, mais aussi auprès des parlementaires et notamment du rapporteur de la loi. Cette

Je ne serai pas une présidente virtuelle

question sera décidée en conseil national. Pour le conseil national, la réforme de la formation initiale est un dossier prioritaire, compte

tenu du calendrier. Sur ce point et bien que le contenu de la formation initiale ne relève pas des missions ordinaires, l'Ordre a cependant une légitimité de parole puisque garant des compétences infirmières. Nous espérons être saisis sur ce sujet et notamment le contenu des Masters et à partir de là, mettre en perspective les évolutions professionnelles pour affirmer une position forte de l'Ordre sur la filière universitaire infirmière jusqu'au doctorat, comme cela est le cas dans de nombreux pays européens.

LRI : Sur quoi comptez-vous travailler avec les autres Ordres professionnels ?

DLB : Cette collaboration est déjà formalisée, en particulier au travers du Comité de liaison inter-Ordres (Clio). Ce comité travaille notamment sur la question du possible élargissement aux Ordres paramédicaux du Répertoire partagé des professions de santé (RPPS). Ce dossier a une incidence sur l'élaboration de notre plateforme technique informatique qui devra probablement anticiper des applications en lien avec la carte professionnelle, l'enregistrement des professionnels et des étudiants en soins infirmiers de troisième année, la veille sanitaire en cas par exemple de pandémie... Une réflexion est également en cours sur l'harmonisation et l'allongement des mandats ordinaires à 3 ans ainsi que le statut des ordinaires. L'Ordre des infirmiers va intégrer le Clio et je ne doute pas que nous soyons aussi amenés à parler des coopérations entre professionnels de santé avec les autres Ordres du secteur santé.

LRI : Quel pourrait être l'apport de l'Ordre dans les réflexions menées sur la scène internationale ?

DLB : Au niveau européen, l'Ordre va trouver très vite toute sa place dans les consultations que mène

Notes

¹ Loi n° 2006-1668 du 21 décembre 2006 portant création d'un Ordre national des infirmiers, consultable sur www.legifrance.gouv.fr.



« Que les infirmières n'aient pas de crainte vis-à-vis de toute idée d'une présidence parisienne éloignée des réalités du terrain ! » précise Dominique Le Bœuf.

la commission européenne. Par exemple, l'Europe a lancé en décembre un appel à consultation publique sur l'avenir des professions de santé². Ce dossier a déjà été évoqué en réunion plénière à Bruxelles au mois de décembre à laquelle participait la Fédération européenne des associations infirmières (EFN) mais aussi le Ministère de la santé français par l'intermédiaire du sous-directeur des professions paramédicales et l'Ordre des médecins. Nous nous devons de participer à cette consultation, c'est important notamment dans le contexte des dossiers en cours de discussion en France dans un souci d'harmonisation. En fait, nous allons recenser toutes les institutions européennes et mondiales auxquelles l'Ordre se doit de siéger pour les besoins de représentation de la profession infirmière et pour bâtir l'avenir des jeunes diplômés.

LRI : Comment prévoyez-vous d'entretenir un lien de proximité avec les professionnels et les élus ordinaires ?

DLB : Le lien avec le terrain passera par les conseils départementaux. Nous nous sommes battus pour avoir cette représentation de proximité au

Je rêve de créer des passerelles entre les différentes spécialités infirmières

sein de l'Ordre et nous allons vraiment l'entretenir. Ensuite, les régions et les intersecteurs contribueront également à la circulation et à la remontée des informations. J'y tiens beaucoup. Je saurai aussi me rendre disponible, être à l'écoute, me déplacer et être acces-

LRI : Avez-vous un message à transmettre aux professionnels sur le terrain ?

DLB : Je leur dirais qu'ils ne se rendent peut-être pas encore bien compte qu'une révolution est en train de se produire pour la profession infirmière.

Je leur demande de ne pas douter de l'impact que cela aura sur le terrain et leurs activités, même si ce n'est pas visible immédiatement. Pour eux, la mise en œuvre de l'Ordre s'exprimera en termes de reconnaissance, de valorisation, de capacité à défendre la qualité et la sécurité des soins infirmiers et ce, partout où il y

a des infirmières. L'Ordre se construira évidemment pas à pas et avec les professionnels sur le terrain. Je sais d'avance qu'il faudra un peu de temps pour que chaque infirmière et chaque infirmier puisse considérer l'Ordre comme un outil de promotion de sa profession et non pas comme une nouvelle structure désincarnée. Tel est le sens de mon engagement envers tous les infirmiers.

LRI : Quelle est votre ambition pour la profession infirmière au travers de l'Ordre ?

DLB : Je suis infirmière et j'ai une très haute estime pour ma profession à la fois pour les qualités humaines qu'elle véhicule, mais aussi pour sa forte technicité. En effet, au-delà des spécificités de chaque activité, la profession infirmière aujourd'hui se définit avant tout « dans le respect de la vie et de la personne humaine »³ et en toutes circonstances « dans l'intérêt du patient »⁴. Mon ambition au travers de l'Ordre est donc d'exprimer toute cette richesse professionnelle avec une politique de valorisation des savoirs, des compétences et des expertises infirmières. Je souhaite aussi être dans l'anticipation, notamment au travers d'une approche fine de la démographie et des évolutions des besoins de santé. Ainsi, nous pourrions développer une politique de formation réaliste, construire des réponses appropriées, novatrices en lien avec les impératifs de qualité et de sécurité des soins. Des nouveaux rôles infirmiers émergent. Certains existaient déjà de façon informelle, ils doivent être valorisés. Il en est ainsi, par exemple, des consultations infirmières pour lesquelles je vais tout mettre en œuvre pour leur reconnaissance. Mais je pense aussi au secteur des soins palliatifs ou encore à la santé publique ; l'Ordre va se positionner sur ces sujets de société pour lesquels les infirmières ont une place centrale. Plus l'Ordre sera capable d'anticiper, plus il sera en mesure de se positionner. De beaux challenges et beaucoup de travail en perspective ! •

Propos recueillis par
Yasmina Ouharzoune et Sylvie Warnet

Notes

² Livre vert relatif au personnel de santé en Europe, 10 décembre 2008, consultable sur http://ec.europa.eu/health/ph_systems/docs/workforce_gp_fr.pdf.

³ Article R. 4312-2 du Code de la santé publique.

⁴ Article R. 4312-26 du Code de la santé publique.